

DATE DE CONVOCATION
06/06/2025

DATE D’AFFICHAGE
06/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
19
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 16 juin**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
Mme Catherine SIBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : Mme Sara ROUZIÈRE

Délibération n° 25.06.16/13

Objet / Actualisation des tarifs du gîte communal de la Ferme d’Amélie

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, en charge de la Jeunesse, présente à l’assemblée délibérante, les nouveaux tarifs du gîte de la Ferme d’Amélie applicables au 1^{er} janvier 2026, qui s’établissent comme suit :

Périodes de location	Tarifs 2026
<i>Haute saison</i> / 5 juillet - 30 août	485 € / semaine
<i>Vacances de printemps</i> / 5 avril – 19 avril – Jour de l’an	370 € / semaine
<i>Moyenne saison</i> / 20 avril – 4 juillet et 31 août – 30 septembre – Vacances Toussaint – Vacances Noël	340 € / semaine
<i>Basse saison</i> / début janvier – 4 avril + autres périodes non citées ci-dessus	310 € / semaine
<i>Week-end (2 nuits)</i> hors vacances scolaires	225 €
<i>Milieu de semaine (4 nuits)</i> hors vacances scolaires	225 €
Location au mois basse saison (d’octobre à mars)	985 € / mois

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE précise également que les tarifs suivants sont maintenus au même niveau qu'en 2025 :

- le dépôt de garantie à 150 € pour le séjour
- le forfait ménage à 45 € / semaine
- la location de draps à 10 € pour le séjour
- le supplément animal à 5 € / jour

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOpte les tarifs de location du gîte de la Ferme d'Amélie et des prestations annexes tels que présentés ci-avant ;

PRECISE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

La secrétaire de séance,
Sara ROUZIÈRE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250616-20250616-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025